

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- les délibérations du Conseil départemental du 1^{er} juin 2026 n° CD-2026-026 à n° CD-2026-055 ont été publiées ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Le registre des délibérations de cette séance n° RCD-CD74-2026-20 est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-33-20-80 *sans limitation de durée*.
- **Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 05 juin 2026 et sont exécutoires à compter du 08 juin 2026**, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées de cette séance peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 08-06-2026 : RCD-CD74-2026-20 – Délibérations du Conseil départemental du 1^{er} juin 2026
- 05-06-2026 : PVCD74-2026-19 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 12 janvier 2026
- 03-06-2026 : RAE-CD74-2026-18 – Actes de l'Exécutif
- 27-05-2026 : RCP-CD74-2026-17 – Délibérations de la Commission Permanente du 18 mai 2026
- 20-05-2026 : RAE-CD74-2026-16 – Actes de l'Exécutif
- 06-05-2026 : RAE-CD74-2026-15 – Actes de l'Exécutif
- 30-04-2026 : RCP-CD74-2026-14 – Délibération de la Commission Permanente du 27 avril 2026
- 29-04-2026 : Arrêté n° AR-2026-01121
- 22-04-2026 : RAE-CD74-2026-13 – Actes de l'Exécutif
- 20-04-2026 : RCP-CD74-2026-12 – Délibérations de la Commission Permanente du 13 avril 2026
- 08-04-2026 : RAE-CD74-2026-11 – Actes de l'Exécutif

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 08 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,